

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax  
MRC de l'Érable  
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTÉ-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 14 juin 2022, À 19h00, TENUE  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR CHRISTIAN DAIGLE, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Madame Marie-Michelle Roux	conseillère numéro	2
Monsieur Pierre Gosselin	conseiller numéro	3
Monsieur Vincent Beaudoin	conseiller numéro	4
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Absent Monsieur Étienne Vigneault conseiller numéro 5

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadia Roy, directrice générale par intérim

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022
4. Adoption du procès verbal de la séance extra-ordinaire du 31 mai 2022
5. Adoption des comptes à payer au 31 mai 2022
6. Acceptation de l'octroi du contrôle de la qualité au Groupe ABS
7. Acceptation de la soumission pour la location de la rétrocaveuse
8. Autorisation Foresterie G.B. 21
9. Demande de dérogation mineure dossier D2022-001 – 695 rang 6 – Tomy Bilodeau (Ferme Gamick)
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation de tubulure acéricole
11. Période de questions
12. Levée de la séance

**600-06-22**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**601 -06-22**

**ADOPTION DE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022**

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022 est adopté tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**602-06-22**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2022**

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mai 2022 est adopté tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

603-06-22

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mai 2022 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 146 923.02\$

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**CONSIDÉRANT** l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé *Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire*;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mai 2022 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 146 923.02\$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Vincent Beaudoin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

**QUE** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut. Signer ce \_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ 2022.

\_\_\_\_\_  
Nadia Roy directrice générale par intérim

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2021**

Madame Nadia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose aux membres du conseil les états financiers 2021 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tels que préparés par Groupe RDL Thetford / Plessis Inc

604-06-22

**Acceptation de l'octroi du contrôle de la qualité au Groupe ABS**

**CONSIDÉRANT QU'**une invitation a été faite pour le service de laboratoires dans le projet de la réfection partielle du 6<sup>e</sup> rang;

**CONSIDÉRANT QUE** pour éviter un délai dans l'avancement des travaux de réfection du 6<sup>e</sup> rang les membres du conseil permettent l'autorisation d'octroi de contrat à Madame Nadia Roy avant l'ouverture des soumissions sous les conditions suivantes;

- La soumission la plus basse
- Conformité de l'offre de service suite à l'analyse de soumission par l'ingénieur responsable du projet

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser Madame Nadia Roy à octroyer le contrat à l'entreprise ayant déposé la soumission la plus basse et qui reçoit l'approbation de conformité par Monsieur Paul-André Breault ingénieur au service de l'ingénierie de la MRC de l'Érable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

605-06-22

**Acceptation de la soumission pour la location de la rétrocaveuse**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a reçu une proposition pour la location d'une rétrocaveuse :

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission faite par Micanic au montant de 3000\$ avant taxes par mois entre dans notre budget et comble les besoins que nous aurons pour les mois à venir;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Pierre Gosselin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la proposition de Micanic pour la location de la rétrocaveuse de juin à décembre 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

606-06-22

**Autorisation Foresterie G.B. 21**

**CONSIDÉRANT QUE** une demande d'aménagement forestier sur une partie du lot 6 117 914 appartenant à la municipalité a été faite;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot est inutilisé par la municipalité et que les travaux seront à la charge entière de Foresterie G.B. 21;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Pierre Gosselin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le groupement forestier à faire l'aménagement forestier sur une partie du lot 6 117 914 à condition d'une entente à écrire, soit signée et exonère la municipalité de toute responsabilité.

TOMY BILODEAU ( FERME GAMICK)

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure est due à la présence de roc sur le lieu d'implantation du silo, empêchant la bonne réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de la Ferme Gamick a été approuvé par un permis délivré le 02 avril 2022 pour la réalisation de son projet de modification d'installation et d'entreposage;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Ferme Gamick détient d'une autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour son projet d'installation et d'entreposage;

**CONSIDÉRANT QUE** le silo qui doit être déplacé, sera à environ 8 mètres de la ligne latérale;

**CONSIDÉRANT QUE** dans sa lettre le citoyen aborde l'autorisation d'implantation d'un réservoir plutôt que celle d'un silo;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans du projet de la Ferme Gamick présenté pour l'émission du permis présentent des silos à une distance proche de celle décrite dans la lettre;

**CONSIDÉRANT QUE** le réservoir abordé dans la lettre est normalement à une distance éloignée dans le projet présenté par la Ferme Gamick pour son projet de modification d'installation et d'entreposage;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du terrain voisin est un actionnaire de la Ferme Gamick;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Manon Lambert et adopté à l'unanimité que le comité recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation de la tubulure acéricole**

Jean Goulet donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption concernant la taxation de la tubulure agricole.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Réponse aux diverses questions des citoyens.

608-06-22

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h52.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

---

Christian Daigle  
Maire

---

Nadia Roy  
Directrice générale et greffière-  
trésorière par intérim